

Vers des sanctions « pédagogiques » pour les clients de prostituées

La loi en préparation pénalisera les clients et non plus les prostituées. Mais le gouvernement a renoncé à inscrire des peines de prison, par crainte d'un nouveau débat de société périlleux

La future loi sur la prostitution ne devrait pas prévoir d'envoyer les clients de prostituées en prison lors d'une première infraction. Les mesures alternatives aux poursuites seront privilégiées : contraventions, peines d'intérêt général ou encore stages de sensibilisation auprès d'associations d'aide aux prostituées... Une peine de prison pourrait être inscrite dans le code pénal en cas de récidive.

Telles sont les pistes qui se dessinent pour le futur texte, élaboré par la députée socialiste Maud Olivier en concertation avec le gouvernement. La proposition de loi devrait être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale en juillet, et débattue au Parlement à l'automne.

S'il n'en constituera pas l'unique volet, la pénalisation des clients de prostituées sera le plus polémique. Dès juin 2012, quand la ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, avait annoncé sa volonté de « faire disparaître » la prostitution et fait une allusion à la pénalisation des clients de prostituées, les réactions avaient été vives – et le soutien très relatif au sein du gouvernement.

La pénalisation des clients représente un basculement com-

plet en France. Jusqu'à présent, c'est le racolage (et à travers lui les prostituées) qui était pénalisé. Dans la perspective abolitionniste, la prostitution est une violence dont les prostituées sont victimes de la part des clients.

« C'est une contrainte exercée sur le corps des femmes, une négation de la personne humaine et une exploitation de la misère », défend M^{me} Olivier. Le délit de racolage sera abrogé, comme le gouvernement s'y est engagé lors de la discussion de la proposition de loi de la sénatrice (EELV) Esther Benbasa, jeudi 28 mars.

Mais quelle peine réserver aux acheteurs de services sexuels ? La Suède, où Maud Olivier se rend lundi 10 juin, a récemment augmenté la peine prévue de 6 mois à 1 an de prison. Mais, dans la pratique, personne n'y a jamais été incarcéré. Les clients pris sur le fait (ou lorsqu'ils s'approprièrent à commettre le délit) paient une amende adaptée à leur revenu.

En France, en 2011, les députés Guy Geoffroy (UMP) et Danielle Bousquet (PS) avaient imaginé un délit de recours à la prostitution puni de 2 mois de prison et 3750 euros d'amende, c'est-à-dire exactement de la même peine que le délit de racolage. Leur proposition de loi n'avait pas été soumise

au vote. Mais le gouvernement ne souhaite pas aller aussi loin.

« Les alternatives aux poursuites sont un bon moyen d'avancer et de garder l'idée de l'abolitionnisme, tout en ayant quelque chose de raisonnable et d'acceptable par la société française », dit-on dans l'entourage de M^{me} Vallaud-Belkacem. Le gouvernement cherche manifestement à calmer le jeu, pour ne pas avoir à affronter un nouveau débat de société périlleux, après

En juin 2012, quand la ministre des droits des femmes avait évoqué la pénalisation des clients, les réactions avaient déjà été vives

celui sur le mariage homosexuel.

Les forces en présence ne sont cependant pas les mêmes : sur la prostitution et l'opportunité de pénaliser les clients, les divisions traversent les partis. Le fait de confier le sujet aux parlementaires témoignait déjà d'une volonté d'éloigner le sujet du gouvernement, afin que la ministre des droits des femmes n'apparaisse pas comme la « ministre de la prostitution ». Un travail important

avait de plus été mené au Parlement sur ce sujet.

M^{me} Olivier fait preuve de pragmatisme. « Notre objectif, c'est que cette loi passe, dit-elle. Si tout le monde réagit contre, on n'arrivera pas à se faire entendre. » Le texte « pose un interdit » et les sanctions seront « pédagogiques », affirme-t-elle. Le projet de loi comportera, en outre, d'autres mesures : abolition du délit de racolage, donc, mais aussi renforcement de la lutte contre la prostitution par les annonces sur Internet, accompagnement social des personnes prostituées...

Le mouvement abolitionniste du Nid veut croire que les choses ne sont pas encore jouées. « Soit la prostitution est une violence, soit elle ne l'est pas, observe Grégoire Théry, son secrétaire général. On ne peut pas la traiter comme si c'était un dérangement. »

Plusieurs parlementaires ont montré leur attachement à des peines plus lourdes. La sénatrice Chantal Jouanno (UDI) et le député Guy Geoffroy (UMP) ont récemment déposé des amendements à l'occasion de plusieurs projets de loi, reprenant la peine de 2 mois de prison et 3750 euros d'amende en cas de recours à la prostitution. ■

GAILLE DUPONT

Laurence Noëlle, sortie du trottoir : « Un client toutes les quinze minutes pendant huit heures, imagine-t-on ce que c'est ? »



Laurence Noëlle, sur un quai de métro parisien, le 29 mai. CAMILLE MILLERAND POUR « LE MONDE »

Portrait

Ce qui frappe d'abord chez elle, c'est son regard bleu et franc, qui se plante dans le vôtre et ne le quitte pas. « Avant, je ne pouvais regarder personne en face », lance Laurence Noëlle. Pendant vingt-huit ans, elle a détourné les yeux et gardé le silence. Pour rien au monde elle n'aurait voulu que « ça » se sache, « à cause de la honte ». Maintenant, à 46 ans, elle ose parler, et se montrer, en espérant que son témoignage changera des vies.

A 17 ans, jeune fille « paumée, livrée à elle-même, assoiffée de chaleur humaine », elle s'est retrouvée sur le trottoir, enrôlée par un réseau de proxénètes. « La plus douloureuse et destructrice expérience qui soit », résume-t-elle dans un livre, paru en avril, *Renaitre de ses hontes* (Le Passeur, 220 p., 19,50 euros).

Depuis sa sortie, tout va très vite. Fin mai, elle était auditionnée par la députée (PS) Maud Olivier, chargée de rédiger la proposition de loi visant à la disparition de la prostitution qui doit être débattue

au Parlement à l'automne. Samedi 8 juin, elle doit lancer officiellement la branche française des Survivantes, un réseau international d'anciennes prostituées, lors de l'assemblée générale du mouvement abolitionniste du Nid.

Elle veut montrer « l'autre visage de la prostitution ». Pas celui du « travail du sexe » choisi, souvent dépeint dans les médias par les

« Pourquoi n'entend-on que celles qui disent : "Pour moi, c'est super" ? Pourquoi pas toutes les autres ? »

quelques porte-voix de femmes et d'hommes la plupart du temps invisibles. Elle parle cru. « Un client toutes les quinze minutes pendant huit heures d'affilée, soit une trentaine de clients par nuit, imagine-t-on ce que c'est ? », s'exclame-t-elle. Si on commençait à raconter vraiment ce qui se passe

comme actes sexuels, les gens vomiraient, c'est insupportable. »

La souffrance est physique et psychique. « Je me souviens du deuxième homme avec lequel je me suis prostituée (...). Je ressens encore l'écœurement qui m'a envahie (...), écrit-elle dans son livre. Je n'avais qu'une envie : le tuer. Pourtant, j'ai fait le choix inverse. Je me suis tuée. J'ai fait la morte. Je me disais : "Tu peux y aller, mon con, je ne ressens rien, je suis morte". »

Dans son livre, Laurence Noëlle raconte comment elle « en est arrivée là ». Une mère qui s'est désintéressée d'elle au point d'installer son semblant de chambre dans la salle de bains. Un beau-père qui a abusé d'elle. Les fugues de l'adolescence, l'alcool, la drogue, les proxénètes qui lui sont d'abord apparus comme les premiers êtres humains à s'intéresser vraiment à sa personne. Un jour, elle a tiré de son sac une carte de visite du Mouvement du Nid laissée par deux bénévoles et a fui en Angleterre avec l'aide de l'association.

Depuis, elle a eu plusieurs vies. D'abord, elle est devenue cadre

dans l'automobile : « Un métier à 95 % masculin, je pense que je voulais leur prouver que j'étais un être humain. » Puis elle a lâché cette vie « de paraître » pour devenir formatrice spécialisée dans la prévention de la violence, et intervenir notamment dans les prisons. Son livre est surtout l'histoire d'une reconstruction. « Je voulais montrer que ce n'est pas parce qu'on commence mal sa vie qu'on la termine mal, explique-t-elle. Tout ce que l'on pensait être humiliant, on peut en faire quelque chose. »

Aujourd'hui, c'est une femme heureuse, mariée, mère de deux fils de 21 et 7 ans. Pourquoi exhubérer tout cela ? « Si ce n'était que pour ma petite pomme, j'arrêteraient tout, répond-elle. Connaître la célébrité dans ce registre, pour mon ego, ce n'est pas très flatteur. » Elle dit même avoir peur des médias, des reprécailles, ou qu'on la traite de « sale pute », car le sujet est « tabou ». Elle le fait malgré tout pour que d'autres suivent. « Pourquoi n'entend-on que celles qui disent : "Pour moi, c'est super" ? Pourquoi pas toutes les autres ? »

Pour Laurence Noëlle, la prostitution étant une souffrance, les clients doivent donc être pénalisés. « Mais il faut une grande campagne de prévention, ajoute-t-elle. Sinon, ils ne vont pas comprendre ce qui leur arrive. » Que répondre à ceux qui affirment que c'est le plus vieux métier du monde, que certains hommes ne peuvent pas faire autrement ? « Ah bon ! Et moi, je fais comment ? Et vous, vous faites comment ? »

Elle dresse le parallèle entre prostitution et violences contre les femmes et les enfants, aujourd'hui reconnues mais longtemps impunies. Poursuivre les clients ne fera pas disparaître le commerce du sexe du jour au lendemain, elle le sait. « Les crimes sont réprimés, et les prisons ne sont pas vides pour autant, répond-elle. Mais reconnaître que c'est une violence, ça sera déjà un pas. » Pour arriver à la disparition de la prostitution, elle n'hésite pas à compter en siècles. « Moi, j'aurai posé ma pierre. » ■

GA. D.